

Commission des dynamiques territoriales

Commission du Territoire d'action Ouest

655 - Contrats Départementaux

Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité - Proposition d'aide pour la réalisation de plusieurs aménagements cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes de Kochersberg - Ackerland

CD/2020/048

Service chef de file:

M3 - Entretien et exploitation M320 - Service de l'entretien des Routes

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et n° CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Sur l'ensemble du territoire bas-rhinois, le Département s'engage auprès de 14 Communes et Communautés de Communes dans la réalisation de 35 projets d'infrastructures cyclables, dans le cadre d'une démarche de promotion du vélo et de déclinaison d'un réseau cyclable « du structurant vers le local ». Le plan de relance résultant de la crise du COVID mobilise des ressources complémentaires qui permettent un accompagnement renforcé du Département avec notamment une participation bonifiée de 50% au lieu de 30% pour les projets dont la réalisation est possible à court terme et qui relèvent du maillage des itinéraires structurants départementaux ou assurent une liaison cyclable transfrontalière. Ces partenariats renforcés sont le fruit de concertations engagées avec les territoires et notamment ceux qui ont été accompagnés dans l'élaboration de leurs schémas cyclables locaux. C'est donc l'aboutissement d'un travail en commun qui est valorisé avec l'engagement de réaliser des aménagements cyclables s'intégrant dans un maillage local co-construit pour prendre en compte les besoins d'intérêts départementaux mais aussi les liaisons utilitaires plus locales (rabattement vers les gares, collèges, liaison entre communes...).

Le projet de maillage cyclable porté par la Communauté de Communes de Kochersberg - Ackerland, co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires pour « Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi », et « Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité ». Ce projet ambitionne d'enrichir le territoire de la Communauté de Communes de Kochersberg - Ackerland de plusieurs aménagements cyclables prioritaires pour le territoire.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'attribuer une subvention d'investissement de 690 000 € au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure avec la Communauté de Communes de Kochersberg - Ackerland et l'Office de Tourisme de Kochersberg ainsi que d'approuver le projet de convention financière à conclure avec la Communauté de Communes de Kochersberg - Ackerland.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergie...) et territoires d'avenir pour leurs habitants.

La Communauté de Communes de Kochersberg – Ackerland a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire Ouest le 01/02/2018

1. Contexte et ambition du projet

Dans le cadre du Plan Vélo 2020, le Département s'attache à réaliser les itinéraires structurants reliant les principaux pôles du territoire. Ces itinéraires constituent les dorsales du territoire sur lesquelles les acteurs locaux s'appuient pour la réalisation d'itinéraires complémentaires, dits de maillage local. Les itinéraires structurants ont également vocation à jouer leur rôle de diffuseur de flux touristiques.

Les projets portés par la Communauté de Communes de Kochersberg – Ackerland rentrent dans le cadre de l'articulation proposée par le Département (itinéraires structurants – itinéraires locaux complémentaires) et va permette de créer du lien entre les équipements, les bassins d'emplois et va participer à la desserte des sites touristiques de ce secteur.

2. Description du projet

a) Liaison Pfulgriesheim - Lampertheim

Identifié comme prioritaire au récent schéma vélo local, l'aménagement consiste à raccorder Pfulgriesheim au réseau cyclable de l'Eurométropole et permet également de connecter Pfulgriesheim à l'itinéraire structurant du canal de la Marne au Rhin.

b) Liaison Schersheim - Wiwersheim

Liaison cyclable manquante le long d'un axe routier principal du Département (RD41), cette liaison répond à un double usage : favoriser les déplacements à vélo vers Strasbourg, et connecter la Commune de Schnersheim à l'itinéraire départemental Strasbourg – Kochersberg. Cette liaison est considérée comme prioritaire dans le schéma local.

c) Liaison Stutzheim - Oberhausbergen

Cette liaison consiste à améliorer la desserte Ouest de l'Eurométropole. Considérée comme prioritaire au schéma vélo local, la liaison permet de valoriser les travaux de franchissement du COS déjà réalisés et permettra de répondre à une forte attente des usagers souhaitant se rendre à Strasbourg.

d) Liaison Ittenheim – Achenheim

La liaison permet de desservir le Sud du territoire en interconnexion avec le réseau cyclable de l'Eurométropole et connecte également le Kochersberg à l'itinéraire structurant du canal de la Bruche.

e) Liaison Gimbrett - Mittelhausen

La liaison permet de faire le lien avec le réseau cyclable du Pays de la Zorn. Il s'agit d'une première amorce qui nécessitera à terme d'être complétée afin de créer une liaison de plus grande portée.

f) Liaison Pfettisheim – Truchtersheim

Cet aménagement permet d'améliorer qualitativement l'itinéraire structurant départemental Strasbourg – Truchtersheim (aujourd'hui en bandes cyclables sur la RD31). Il permet également de rendre l'itinéraire plus direct entre Strasbourg et Truchtersheim.

g) Liaison Berstett - Rumersheim

L'aménagement entre Berstett et Rumersheim permet de réaliser un maillon manquant de l'itinéraire structurant départemental Wasselonne – Canal de la Marne au Rhin.

3. Plan de financement

1. Liaison cyclable Pfulgriesheim - Lampertheim

TOTAL	120 000 €	TOTAL		120 000 €
		CCKA	40%	48 000 €
			30%	36 000 €
Liaison cyclable Pfulgriesheim - Lampertheim	120 000 €	Etat	30%	36 000 €
Dépenses HT			Recettes HT	

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de **36 000 €** correspondant à **30%** du montant des dépenses éligibles

2. Liaison cyclable Wiwersheim – Schnersheim

Dépenses HT			Rec	ettes HT
Liaison cyclable Wiwersheim – Schnersheim	490 000 €	Etat	30%	147 000 €
		Département du Bas-Rhin	20%	98 000 €
		CCKA	50%	245 000 €
TOTAL	490 000 €	TOTAL		490 000 €

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 98 000 € correspondant à 20% du montant des dépenses éligibles

3. Liaison cyclable Stutzheim - Oberhausbergen

TOTAL	490 000 €	TOTAL	1276	490 000 €
		CCKA	40%	244 000 €
		Département du Bas-Rhin	30%	183 000 €
Liaison cyclable Stutzheim - Oberhausbergen	610 000 €	Etat	30%	183 000 €
Dépenses HT			Recettes HT	

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 183 000 € correspondant à 30% du montant des dépenses éligibles

4. Liaison cyclable Ittenheim - Achenheim

Dépenses HT			Rece	ttes HT
Liaison cyclable Ittenheim - Achenheim	260 000 €	Etat	30%	78 000 €
		Département du Bas-Rhin	30%	78 000 €
		CCKA	40%	104 000 €
TOTAL	260 000 €	TOTAL		260 000 €

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 78 000 € correspondant à 30% du montant des dépenses éligibles

5. Liaison cyclable Gimbrett - Mittelhausen

Dépenses HT		Re		ttes HT
Liaison cyclable Gimbrett - Mittelhausen	100 000 €	Etat	30%	30 000 €
		Département du Bas-Rhin	30%	30 000 €
		CCKA	40%	40 000 €
TOTAL	100 000 €	TOTAL		100 000 €

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de **30 000 €** correspondant à **30%** du montant des dépenses éligibles.

En partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, la Communauté de Communes de Kochersberg – Ackerland réalisera l'ensemble de la section Gimbrett Mittelhausen, y compris sur le territoire du Pays de la Zorn. La contractualisation entre les 2 collectivités prendra la forme d'une délégation de Maîtrise d'Ouvrage au profit de la Communauté de Communes de Kochersberg – Ackerland.

6. Liaison cyclable Pfettisheim - Truchtersheim

Dépenses HT			Recettes HT	
Liaison cyclable Pfettisheim - Truchtersheim	460 000 €	Etat	30%	138 000 €
		Département du Bas-Rhin	50%	230 000 €
		CCKA	20%	92 000 €
TOTAL	460 000 €	TOTAL		460 000 €

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 230 000 € correspondant à 50% du montant des dépenses éligibles.

7. Liaison cyclable Berstett - Rumersheim

Dépenses HT			Rece	ttes HT
Liaison Berstett - Rumersheim	70 000 €	Etat	30%	21 000 €
		Département du Bas-Rhin	50%	35 000 €
		CCKA	20%	14 000 €
TOTAL	75 000 €	TOTAL		70 000 €

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de **35 000 €** correspondant à **50%** du montant des dépenses éligibles

4. Conditions d'octroi des subventions

Afin de limiter en durée l'exécution des travaux, ces subventions seraient attribuées et versées à la Communauté de Communes de Kochersberg - Ackerland sous les conditions suivantes :

Pour chacun des projets, les travaux devront être achevés 2 ans après la date limite de remise de la première facture travaux (La définition des travaux étant la suivante : dégagement d'emprise, terrassement, d'aménagement de voirie et de chaussée, tranchée pour fondation ou enfouissement, bordure de chaussée, caniveaux) du 30 juin 2022, soit le 30 juin 2024 au plus tard.

Le versement de l'acompte de 50% sera versé par projet, figurant à l'annexe de la convention, sur la présentation des ordres de service de démarrage des travaux.

5. Incidences financières

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	131 000 000,00 €	41 370 089,00 €	690 000,00 €

La contribution du Département suivante est proposée :

- accompagnement en ingénierie dans les domaines techniques (sécurité des cyclistes notamment), juridique, de l'environnement, du développement local, de l'insertion et de l'emploi, de la mise en tourisme,
- subvention d'investissement à hauteur de 690 000 € au titre du fonds de développement et d'attractivité.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'attribuer à la Communauté de Communes de Kochersberg - Ackerland une subvention d'un montant de 690 000 € maximum. Le montant de la subvention serait ajusté en fonction du coût réel des travaux, sans dépasser le montant voté.

Il est également proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département, l'Office de Tourisme Kochersberg – Ackerland et la Communauté de Communes de Kochersberg - Ackerland dont le projet est joint en annexe au rapport.

Le présent rapport ainsi que ses annexes ont été examinés pour avis par la commission territoriale Ouest le 16 novembre, qui s'est prononcée favorablement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes de Kochersberg - Ackerland ;
- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines techniques (sécurité des cyclistes notamment), juridique, de l'environnement, du développement local, de l'insertion et de l'emploi, de la mise en tourisme ;
- attribue, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, une subvention d'investissement de 690 000 € à la Communauté de Communes de Kochersberg Ackerland, pour les projets de réalisation des liaisons cyclables suivants et répartie comme suit :
- liaison cyclable Pfulgriesheim Lampertheim : 36 000 €, soit 30% du coût du projet;
- liaison cyclable Schnersheim Wiwersheim : 98 000 €, soit 20% du coût du projet;
- liaison cyclable Stutzheim Oberhausbergen : 183 000 €, soit 30% du coût du projet;
- liaison cyclable Ittenheim Achenheim : 78 000 €, soit 30% du coût du projet;

- liaison cyclable Gimbrett Mittelhausen : 30 000 €, soit 30% du coût du projet;
- liaison cyclable Pfettisheim Truchtersheim : 230 000 €, soit 50% du coût du projet;
- liaison cyclable Berstett Rumersheim : 35 000 €, soit 50% du coût du projet;

Cette subvention est attribuée et versée à la Communauté de Communes de Kochersberg - Ackerland sous la condition suivante :

Pour chacun des projets précités, les travaux devront être achevés 2 ans après la date limite de remise de la première facture travaux (la définition des travaux étant la suivante : dégagement d'emprise, terrassement, d'aménagement de voirie et de chaussée, tranchée pour fondation ou enfouissement, bordure de chaussée, caniveaux) du 30 juin 2022, soit le 30 juin 2024 au plus tard. A cette date, le montant des subventions valant solde de tous comptes sera calculé sur la base des factures acquittées et visées par le trésorier payeur au 30 juin 2024.

- approuve les termes du projet de convention de partenariat pour les projets de liaisons cyclables précitées à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes de Kochersberg - Ackerland, et l'Office de Tourisme du Kochersberg;
- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de Communes de Kochersberg – Ackerland et le Département du Bas-Rhin destinée à permettre le versement de la subvention précitée ;
- autorise son Président à signer les deux conventions précitées, jointes en annexes à la présente délibération.

Strasbourg, le 18/11/20 Le Président du Conseil Départemental

Frédéric BIERRY